



TRANSPORT SCOLAIRE 2017/2018

DEMANDE DE CARTE TRANSPORT



Dossier à retourner **avant le 17 juillet 2017**
Joindre une photo de l'élève et une enveloppe timbrée à votre adresse

Première demande Renouvellement

1 - Elève bénéficiaire

Nom et prénom:.....

Né(e) le/...../.....

2 - Représentant légal (parent, tuteur ou élève majeur)

Nom et prénom :

Adresse* :

CP : Ville :

Téléphone : ☎/...../...../...../..... ☎/...../...../...../.....
(Vos coordonnées téléphoniques sont nécessaires pour vous contacter en cas de perturbations importantes)

Email :

**En cas de garde alternée, chaque parent devra effectuer une demande de carte (si points de montée et/ou circuits différents)*

3 - Carte de transport de votre enfant en 2016-2017

Pas de carte de transport

Carte **papier** sur circuit scolaire

Carte sans contact « Scolaire » (numéro de carte débute par le n° de ligne)
valable pour un Aller/Retour par jour, en période scolaire, sur le circuit de référence du réseau Lignes 18

Carte sans contact « Scolaire-Loisirs » (numéro de carte débute par 500 ...)
valable tous les jours (un Aller/Retour par jour) sur tout le réseau Rémi 18, même pendant les vacances scolaires

Exceptionnellement, pour les titulaires des cartes sans contact, cette dernière sera désactivée en fin d'année scolaire 2016-2017.
Une nouvelle carte vous sera remise pour l'année scolaire 2017-2018.

4 - Scolarité de l'élève à la rentrée 2017-2018

Nom de l'établissement scolaire :..... Classe :.....

Commune de l'établissement :

Qualité : Interne Demi-pensionnaire Externe

Desserte du trajet (uniquement pour les élèves du primaire): Etablissement scolaire Cantine Garderie

Cadre réservé à l'établissement scolaire 2017-2018

Le Chef d'établissement justifie l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus par l'élève et ses parents ou représentant légal.

Le _____ Signature et cachet de l'établissement

5 - Modalités d'inscription

1. Complétez le formulaire en MAJUSCULES
2. Joignez 1 photo d'identité avec nom et prénom de l'élève au dos, sans l'agrafer
3. Déposez-le daté et signé à **la mairie de votre domicile ou au syndicat de transport dont vous dépendez** (voir liste jointe au présent formulaire)
4. Joindre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse si vous souhaitez que le titre de transport vous soit envoyé

6 – Participation annuelle aux frais de dossiers

Les frais de gestion des transports scolaires organisés par la Région Centre Val de Loire, pour l'année scolaire 2017-2018 s'élèvent à 25 € / enfant, dans la limite de 50 € maximum par représentant légal à partir du collège et quel que soit le mode de transport de l'élève (Voir conditions dans le règlement joint).

Si l'inscription aux transports scolaires est déposée après la date limite du **17/07/2017, 10 € de frais de dossier supplémentaires** par enfant seront demandés dans la limite de 20 € par représentant légal.

Sont exonérés de frais de gestion, sous réserve de présentation de pièces justificatives, les élèves :

- « stagiaires » répondant aux conditions définies à l'article 4.6 du présent règlement
- correspondants dans les conditions de l'article 2-2-7 du présent règlement
- fréquentant une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)

ATTENTION : N'envoyez aucun règlement avec votre demande d'inscription. La participation sera à régler auprès du Trésor Public, à réception de l'Avis des Sommes à Payer qui vous sera transmis ultérieurement par courrier.

En cas de paiement de frais de gestion supérieur à 50 euros par représentant légal lié à des modalités d'inscription multiples, et dans le cas où la régularisation n'aurait pas été effectuée par la Région par rapprochement des bases avant le 30 octobre, un remboursement du trop versé sera possible sur demande auprès de la Région.

8 - Datez et signez le formulaire

Je certifie l'exactitude des informations mentionnées sur ce formulaire et je reconnais avoir pris connaissance de l'extrait du règlement régional des transports scolaires ci-joint.

Fait à

Signature obligatoire

Le

Renseignements en Mairie de Ste-Montaine 24 rue Principale 18700 STE-MONTAINE - 02.48.58.05.16 - mairie.ste-montaine@orange.fr
ou en Mairie d'Oizon Place Antoine de Vogüé 18700 OIZON - 02.48.58.07.05 - mairie.oizon@wanadoo.fr

Cadre réservé au syndicat de Transport scolaire

Dossier reçu le :

Signature obligatoire

Dossier traité le :

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique.

Le ou les destinataire(s) des données sont : Jusqu' au 31 août 2017 le correspondant Informatique et Libertés du Conseil départemental du Cher 1, Place Marcel Plaisant - CS n° 30322 - 18023 Bourges et à compter du 1^{er} septembre 2017, le correspondant Informatique et Libertés du Conseil régional Centre-Val de Loire – 9, rue Saint Pierre Lentin - CS 94117 - 45041 Orléans Cedex 1

« Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant »

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à : Jusqu' au 31 août 2017 le correspondant Informatique et Libertés du Conseil départemental du Cher 1, Place Marcel Plaisant - CS n° 30322 – 18023 Bourges et à compter du 1^{er} septembre 2017, le correspondant Informatique et Libertés du Conseil régional Centre-Val de Loire – 9, rue Saint Pierre Lentin - CS 94117 – 45041 Orléans Cedex 1